

# INFO - DOC

## « Majeurs vulnérables : le nouveau dispositif de protection »

*Vieux de près de quarante ans, le système de protections juridiques des majeurs est remis à plat par la loi du 5 Mars 2007. L'objectif : rétablir la cohérence de la politique de soutien aux majeurs vulnérables qui ont besoin d'être juridiquement protégés et/ou socialement accompagnés. Cette loi réaffirme les principes inhérents à une mise sous protection juridique et trace une ligne de partage claire entre la protection juridique et l'accompagnement social, elle unifie le statut des divers acteurs chargés d'une mesure de protection judiciaire.*

*La loi fixe des délais de mise en conformité des personnes qui exercent actuellement des mesures de protection à titre habituel avec les nouvelles règles relatives à l'exercice des fonctions de mandataires judiciaires à la protection des majeurs qui s'appliqueront le 1<sup>er</sup> Janvier 2009 .*

*Les personnes morales exerçant des charges tutélaires doivent se mettre en conformité avec les dispositions qui soumettent à autorisation préalable du représentant de l'Etat la création, l'extension ou la transformation de tout établissement social ou médico-social au plus tard le 1<sup>er</sup> Janvier 2011. Au-delà de cette date, elles encourent des sanctions pénales.*

*Enfin, s'agissant des établissements de santé et des établissements sociaux ou médico-sociaux dont un préposé était précédemment désigné comme gérant de tutelle, leur mise en conformité devra également intervenir dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur du décret d'application et au plus tard le 1<sup>er</sup> Janvier 2011.*

***Dossier de la Revue des professionnels de l'action social et sanitaire TSA Hebdo***

***Du 16 Mars 2007 (n°1106) (pages 15 à 21)***

***et du 23 Mars 2007 (n° 1107) ( pages 13 à 17 ).***

## **« L'informatique s'adapte aux personnes âgées »**

*Des outils informatiques conçus pour les personnes âgées dépendantes accueillies en établissement ont fait leur apparition. Ces dernières communiquent avec leur famille via des interfaces créées pour elles, échangent courriels, photos. Des ateliers permettent d'approprier les technologies de leurs petits enfants, et les familles peuvent échanger plus facilement avec leurs parents âgés.*

*Dans cet article, des témoignages et des propositions d'animation ancrées dans le monde actuel.*

*Pour aller plus loin : [www.ageis.org](http://www.ageis.org)*

***La Gazette Santé –Social n° 41 – Mai 2008 (pages 44 et 45)***

## **« Les résidents disent Wii ! »**

*Maniabilité et simplicité caractérisent la console de jeux Wii. De plus le fait de savoir y jouer est valorisant pour les personnes âgées qui se sentent partie prenante du XXIe siècle.*

*«C'est un outil formidable car il fait participer tout le monde : ceux qui jouent, ceux qui regardent, ceux qui encouragent ... » ainsi s'exprime Coralie Pascal, animatrice de l'EHPAD de Chatou en insistant sur le fait que la manette de jeux enregistre le mouvement quelle que soit son ampleur, ce qui rend le jeu accessible à une personne en fauteuil roulant ou à une personne à mobilité réduite.*

*Cette activité peut faire l'objet d'une aide de la psychomotricienne ou de l'ergothérapeute afin de mieux saisir le geste à faire ou à débloquer une posture.*

***La Revue Décideurs en gérontologie n°98 – Déc. 2008 / Janv. 2009 (pages 16 et 17)***

***Si vous avez des expériences dans ce domaine d'animation, un blog, faites le connaître sur notre site (articles, photos.....)***

## **« Réussir l'animation intergénérationnelle »**

*Les activités intergénérationnelles ne sont pas nouvelles en résidence. Néanmoins, la professionnalisation de l'animation et la dépendance grandissante des résidents en changent les contours. Il ne s'agit plus de partager une tarte aux pommes avec l'école d'en face. Aujourd'hui, les activités intergénérationnelles font partie du projet d'établissement et en ce sens, ne sont pas faites au hasard.*

*A 90 ans, colorier un dessin enfantin n'est pas un challenge en soi, mais en revanche, quoique de plus motivant que d'aider un enfant à tenir un crayon.*

*Un avantage c'est de donner une envie de faire, de réaliser une activité qui rythme l'année, avec des rendez-vous qui fixent des repères spatio-temporels pour les résidents. Pour les enfants (petits ou ados), c'est l'échange, profiter des activités manuelles support du projet pédagogique des enseignants.*

*Réussir l'animation intergénérationnelle c'est «redonner un rôle et conserver une place dans la société aux personnes âgées en institution» explique Albane Boin animatrice à la Résidence MAPI de Bondy.*

***La Revue Décideurs en gérontologie n°97 – Novembre 2008.  
(Pages 16 et 17)***